



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
PRISONNIERS LIBÉRÉS
DE BORDEAUX

RECONNUE
COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878

Siège social et Refuge : 97, rue Malbec

COMPTE RENDU DU 38^e EXERCICE

1911-1912

BORDEAUX

—
1913



18463
FSC 89

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
PRISONNIERS LIBÉRÉS
DE BORDEAUX

RECONNUE
COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878

~~~~~  
Siège social et Refuge : 97, rue Malbec  
~~~~~

COMPTE RENDU DU 38^e EXERCICE
1911-1912

~~~~~  
BORDEAUX  
—  
1913



## SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.  
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.  
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.  
S. E. M<sup>sr</sup> LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.  
S. G. M<sup>sr</sup> DE LA BOUILLERIE, Coadjuteur.  
MM. SILLIMAN (Ch.), *Président*.  
VAUCHER, Président à la Cour, } *Vice-Présidents*.  
GROSSARD (O.), }  
BALLANDE (L.), *Trésorier*.  
COUVE (H.), *Secrétaire*.

### Donateurs-Fondateurs :

|                                              |                                          |
|----------------------------------------------|------------------------------------------|
| MM. BAOUR (Ch.).                             | MM. JOHNSTON (H.).                       |
| BAOUR et C <sup>ie</sup> .                   | JOHNSTON (Nath.).                        |
| BALLANDE (L.).                               | LAFARGUE (A.) et C <sup>ie</sup> .       |
| BALLANDE (André).                            | LALANDE (Armand).                        |
| M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> BEDOURET.    | LE QUELLEC (A. Casimir).                 |
| M <sup>me</sup> BRANDENBURG (Ch.).           | LE QUELLEC (Louis).                      |
| MM. BRANDENBURG (Ch.).                       | LUR-SALUCES (Marquis DE).                |
| BRANDENBURG (Albert).                        | LUZE (Alfred DE).                        |
| CADILHON (C.).                               | LUZE (baron A. DE).                      |
| CALVET (J.) et C <sup>ie</sup> .             | MAUREL (Marc).                           |
| M <sup>o</sup> CASTÉJA.                      | MESTREZAT (Paul).                        |
| CORNOULS-HOULÈS (G.).                        | PIGANEAU et Fils.                        |
| CRUSE (H.).                                  | RÖDEL et Fils frères.                    |
| CRUSE (A.).                                  | SAMAZEUILH et Fils.                      |
| CRUSE (Ed.).                                 | SCHACHER (G.).                           |
| M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> CRUSE (H.).  | M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> SCHYLER. |
| M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> CRUSE (Ed.). | MM. SILLIMAN (Ch.).                      |
| M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> DUMONTEIL.   | SILLIMAN (G.).                           |
| MM. ESCARRAGUEL (A.).                        | M <sup>lle</sup> SILLIMAN (Julie).       |
| FAURE (Lucien).                              | SYNDICAT DE LA BOUCHERIE                 |
| FOSSE (H.).                                  | ET DE LA CHARCUTERIE.                    |
| FOSSE (Ch.).                                 | MM. TAPIER (L.).                         |
| GALTIÉ (J.).                                 | TASTET et LAWTON.                        |
| GOUZIL neveu.                                | TEYSSONNEAU (E.).                        |
| GROSSARD (O.).                               |                                          |

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Présidents d'honneur :

S. E. M<sup>sr</sup> LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.  
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.  
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.  
M. BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, président de la Société générale pour le Patronage des libérés.

### Membres :

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.  
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL.  
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.  
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.  
BALLANDE (André), négociant.  
BERMOND (Adolphe), négociant.  
BERTIN, avocat, conseiller général.  
BOSC (Henri).  
BOUCHE, ancien maire de Bordeaux.  
CALVÉ (Jules), président de Chambre honoraire à la Cour d'appel.  
CARAGUEL, dir<sup>r</sup> de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux.  
CHAVOIX, conseiller à la Cour d'appel.  
CRUSE (Hermann), négociant.  
CRUSE (Roger), négociant.  
DELRIEU, procureur de la République.  
DUPEUX (D<sup>r</sup>), conseiller général.  
ESCARRAGUEL (Arthur).  
FOSSE (Ch.), négociant.  
FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel, bâtonnier de l'Ordre.  
GRUET (Charles), maire de Bordeaux.  
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.  
LALANDE (Armand) fils, négociant.  
LAWTON (Ed.).  
LÉON (Anselme), conseiller à la Cour d'appel.  
LÉON (Louis-Adrien), ancien juge au Tribunal de commerce.  
LESKA, ancien conseiller général de la Gironde.  
LESPÈS (André), avocat à la Cour d'appel.  
LUNG (Gustave), négociant.  
LUZE (Charles A. DE), négociant.  
MARIN, conseiller honoraire à la Cour d'appel.  
MATHIEU, pasteur.  
PÉRIÉ (Georges), avocat, conseiller général.  
RÖDEL (Henri), conseiller à la Cour d'appel.  
SAMAZEUILH (Fernand), banquier.  
TEYSSONNEAU (Émile), négociant.

**Membre honoraire.**

M. le D<sup>r</sup> DEMONS, professeur à la Faculté de médecine.

**Comité exécutif de la Société.**

MM. J. CALVÉ \*, *Président.*

HERMANN CRUSE, *Vice-Président honoraire.*

Charles-A. DE LUZE, *Vice-Président.*

A. BALLANDE, *Trésorier.*

HENRI RÖDEL, *Secrétaire général.*

LESPÈS, *Secrétaire adjoint.*

CARAGUEL,

Henri BOSCH,

P. CHAVOIX,

Roger CRUSE,

Ch. FOSSE,

Anselme LÉON,

Gustave LUNG,

} *Assesseurs.*

**Service intérieur.**

MM. HAACK, lieutenant-colonel (O. \*), *directeur du Refuge.*

SEYRAL, *surveillant comptable.*

**Service médical.**

MM. le D<sup>r</sup> PERINGUEY \*, *médecin principal.*

le D<sup>r</sup> LAFOND-ORÉ, *médecin adjoint.*

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE  
DES  
PRISONNIERS LIBÉRÉS  
DE BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Du samedi 14 décembre 1912.

L'Assemblée générale de la Société de Patronage des Prisonniers Libérés de Bordeaux a été tenue le samedi 14 décembre 1912, à quatorze heures, au Refuge, 97, rue Malbec, sous la présidence de M. Calvé, président de l'Œuvre, assisté de MM. de Luze, vice-président; Ballande, trésorier; Rödel, secrétaire général; Léon, G. Lung, Chavoix, assesseurs.

MM. Duréault, préfet de la Gironde; le général de Mas Latrie, commandant le 18<sup>e</sup> corps; Quercy, premier président de la Cour d'appel; Régnier, secrétaire général de la Préfecture; Gruet, maire de Bordeaux; François, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités, et MM. Henri Bosch, Caraguel et Roger Cruse, membres du Comité exécutif, s'étaient fait excuser.

De nombreux souscripteurs assistent à la séance, ainsi que plusieurs invités.

M. le président Calvé ouvre la séance en faisant connaître à l'Assemblée qu'un télégramme, reçu quelques instants auparavant, a apporté à M. le colonel Haack, directeur du Refuge, la cruelle nouvelle de la mort de son fils aîné, M. le lieutenant

Haack, du 3<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, qui faisait partie du Corps expéditionnaire du Maroc et qui vient de mourir, à l'hôpital militaire de Casablanca, des suites des fièvres paludéennes. Il salue avec émotion la mémoire de ce jeune officier, distingué et plein d'avenir, mort en servant son pays et il adresse, au nom de tous, à M. le colonel Haack, que son deuil empêche d'assister à la séance, et à M<sup>me</sup> Haack, les condoléances les plus respectueuses et les plus émues de l'Assemblée tout entière.

M. Calvé donne ensuite lecture d'une allocution au cours de laquelle il rappelle les origines de la Société et fait ressortir les services rendus par elle, depuis trente-huit ans qu'elle existe. Il termine en exprimant les regrets qu'a fait éprouver à tous leurs collègues la mort de M. F.-G. Molinié, membre et doyen du Comité exécutif de la Société, et de M. le comte de Clouet de la Fernandina, ancien membre du Conseil d'Administration.

M. Rödel, secrétaire général, donne ensuite lecture de son rapport sur le fonctionnement de la Société pendant son 38<sup>e</sup> exercice allant du 1<sup>er</sup> novembre 1911 au 31 octobre 1912; mais il indique que M. Henri Bosc, secrétaire adjoint, a bien voulu, cette année comme l'an passé, se charger de la partie statistique concernant l'exercice écoulé.

En conséquence, M. Bosc étant empêché par la maladie d'assister à la séance, M. Rödel donne lecture du rapport qu'il avait préparé à ce point de vue.

M. Ballande, trésorier, expose les mouvements de la Caisse pendant le 38<sup>e</sup> exercice et fait connaître la situation financière de la Société.

Il est procédé ensuite, conformément aux Statuts, à l'élection d'un membre du Comité exécutif de la Société, en remplacement de M. Molinié, décédé. M. Lespès, avocat à la Cour d'appel, est élu pour les deux années que devait encore durer le mandat de M. Molinié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures trente.

*Le Secrétaire Général,*  
Henri RÖDEL.

*Allocution de M. Calvé, président.*

MESSIEURS,

Après son 38<sup>e</sup> Exercice, clos le 31 octobre dernier, notre Société a le droit d'affirmer qu'elle reste fidèle à sa tradition d'active et utile bienfaisance. La statistique de cette période annuelle nous révèle, en effet, que le total des individus que nous avons assistés, a atteint le chiffre de 553, et, sur ce nombre, 68,8 p. 100 ont, par placements, rapatriements, secours alloués à eux-mêmes ou à leurs familles et autres modes de protection, réellement bénéficié de notre aide.

Le résultat ainsi obtenu par l'entreprise salutaire que notre Œuvre poursuit depuis une époque déjà lointaine, est dû aux sympathiques encouragements que nous n'avons jamais cessé de recueillir et qui méritent notre profonde gratitude. Il nous est particulièrement agréable de trouver dans ce généreux concours, la preuve d'une juste confiance dans l'utilité de nos services. En présence de la multiplicité des crimes et des délits qui ont pour auteurs des récidivistes incorrigibles et qui exigent une répression exclusive de toute indulgence, il est manifeste que toute défense sociale comporte une application rigoureuse de nos lois pénales à l'égard de ceux qui, frappés d'une peine légère pour une première faute, n'ont nul désir de revenir au bien; grâce aux nombreuses Sociétés qui leur offrent leur appui, il serait souvent facile à ces délinquants primaires de se soustraire aux périls de la récidive et de contracter ou reprendre des habitudes de travail par lesquelles ils rachèteraient leur faute et assureraient l'honorabilité de leur vie. Leur obstination à ne seconder aucun des

efforts tentés pour leur relèvement diminuent leurs droits à la pitié et ils ne peuvent imputer qu'à eux-mêmes la responsabilité des déchéances qui les attendent. Notre Société, comme toutes celles qui se consacrent au redressement moral des condamnés, emploie tout son zèle à diriger dans la voie du repentir et de l'amendement les individus qui se placent sous sa protection, et parmi eux il en est beaucoup pour lesquels ce patronage a le plus heureux succès.

De tous les modes d'assistance auxquels nous recourons dans l'intérêt de nos patronnés, le plus efficace est, sans aucun doute, leur placement dans des ateliers ou des chantiers, mais on se rend aisément compte de la difficulté que nous éprouvons à procurer du travail à des hommes qui se qualifient de « manœuvres », mais n'ont, le plus souvent, exercé aucun métier déterminé : malgré cela nous parvenons chaque année à en placer un certain nombre, et si nous ajoutons, dans la statistique de notre dernier exercice, le total des hommes auxquels nous avons procuré du travail au total de ceux qui ont quitté notre Asile en nous affirmant qu'ils avaient eux-mêmes trouvé un emploi propre à leur subsistance, nous obtenons un chiffre qui atteste le succès de nos démarches. Ce résultat est dû à l'activité de notre Directeur, M. le colonel Haack. Il ne néglige aucun des efforts qui peuvent ouvrir à nos pensionnaires l'accès des établissements industriels de notre cité ou de sa banlieue, et il met, dans ce but, à profit les nombreuses relations que son affabilité lui avait créées pendant qu'il exerçait le commandement du 140<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale à Bordeaux. Nos patronnés se soumettent docilement à ses conseils, dont ils comprennent l'utilité pratique et la portée morale. Ils respectent son autorité tout à la fois ferme et bienveillante. Ils savent d'ailleurs qu'il ne tolérerait aucun acte d'indiscipline susceptible de troubler l'ordre qu'il importe de maintenir dans le Refuge.

Au cours de son dernier Exercice, notre Société a été douloureusement attristée par le décès du doyen de son Conseil d'Administration, M. Francis Molinié. Il occupait un emploi dans la maison de commerce de M. Charles Silliman, lorsque ce généreux philanthrope fonda à Bordeaux la Société de patronage des prisonniers libérés. M. Silliman lui donna une preuve de son affectueuse estime et de la confiance qu'il avait dans ses sentiments charitables en le mettant au nombre de ses assesseurs dans

notre premier Comité Exécutif. Depuis cette époque, M. Molinié n'avait jamais cessé de faire partie de ce Comité, et jusqu'à ce que le mal auquel il a succombé l'eût mis dans l'impossibilité absolue de nous continuer sa constante collaboration, il avait fidèlement rempli son mandat. Il assistait assidûment aux réunions de notre Comité et ne manquait à aucune des visites de quinzaine que, à tour de rôle, nous accomplissons au Fort du Hâ pour l'admission à notre Refuge des prisonniers qui vont être libérés. Sa longue expérience et les souvenirs que lui laissait le développement progressif d'une Institution aux débuts de laquelle il avait été associé, nous rendaient son concours très précieux et nous souhaitions de conserver longtemps encore un collègue avec lequel chacun de nous entretenait d'amicales relations. Sa mort nous a causé une sincère affliction et sa mémoire sera, dans notre Société, l'objet du culte pieux qu'elle réserve à tous ceux qui l'ont honorée de leur sympathie et de leur dévouement.

Nous avons également éprouvé un douloureux sentiment de regret en apprenant le décès de M. le comte Louis de Clouet qui, après la mort de son beau-père, M. Oscar Grossard, ancien président de notre Œuvre, avait, pendant plusieurs années, fait partie de notre Comité. Nous avions, en 1907, déféré à son désir en le déchargeant de ce mandat que ses occupations personnelles et ses fréquentes absences ne lui permettaient pas de remplir avec assiduité. Tout en acceptant sa démission de membre du Comité, nous l'avions maintenu dans notre Conseil d'administration, lui témoignant ainsi notre ferme volonté de laisser subsister le lien qui le rattachait à notre Société. Ses qualités personnelles, bien connues de tous ceux qui ont été en relations avec lui, méritent l'hommage que nous rendons à sa mémoire et auquel nous joignons l'expression de la gratitude que le nom d'Oscar Grossard éveillera toujours dans nos cœurs.

Une place étant devenue vacante au sein de notre Comité, par suite du décès de M. Molinié, nous avons, pour remplacer ce regretté collègue, fait appel au bienveillant concours de M. Lespès, avocat, dont le mérite est hautement apprécié au Palais, et qui y compte de très vives sympathies. Sa collaboration nous sera précieuse, et en vous proposant de l'adjoindre à notre Conseil d'Administration et à notre Commission Exécutive, nous avons la certitude de vous associer à un choix très utile aux intérêts de notre Œuvre.

Les ressources nécessaires au fonctionnement de notre Patronage consistent en grande partie en subventions que nous accordent le Ministère de la Justice, le Conseil général de la Gironde et le Conseil municipal de Bordeaux. Ce témoignage, annuellement renouvelé, de l'estime et de la sympathie des Pouvoirs publics et des Corps élus de notre département et de notre cité est par nous accueilli avec une vive reconnaissance. Nous adressons aussi nos sincères remerciements à nos donateurs et souscripteurs, ainsi qu'aux Associations qui, à l'exemple depuis longtemps donné par le Syndicat de la Boucherie et de la Charcuterie, réservent à notre Société sa part dans le produit de leurs fêtes de charité.

MESSIEURS,

Il nous suffirait peut-être, pour n'avoir aucune inquiétude sur l'avenir de notre Société, de considérer la longue suite d'années qui se sont écoulées depuis sa fondation. Notre confiance a surtout pour appui votre fidèle sympathie et toutes celles que vous voudrez bien nous aider à acquérir en attestant le zèle et le succès de notre action bienfaisante.

## Rapport de M. Rödel, secrétaire général.

MESSIEURS,

Cette année comme l'an passé, mon excellent collègue, notre secrétaire adjoint, M. Henri Bosc, a bien voulu accepter de vous présenter à ma place le rapport que nous vous devons chaque année à pareille époque sur le fonctionnement de notre Œuvre pendant l'exercice qui vient de se clore. C'est donc lui qui, tout à l'heure, vous entretiendra du 38<sup>e</sup> Exercice de notre vie sociale et qui vous soumettra nos diverses statistiques habituelles.

Je dois, dès d'abord, lui adresser tous mes meilleurs remerciements pour sa si parfaite obligeance à laquelle je n'ai pas hésité, vous le voyez, à recourir une seconde fois : les mauvaises habitudes se prennent si vite ! On dit même qu'elles ne se perdent que très difficilement. Nous verrons bien ce qu'il en sera l'année prochaine.

Maintenant que j'ai rempli comme il convenait l'agréable devoir qui s'imposait à moi, je vais vous demander la permission de vous donner, comme l'an dernier, quelques renseignements sur certains points particuliers qui ne concernent pas spécialement l'Exercice de notre Œuvre dont il vous sera rendu compte dans un instant.

Il y a un an, je vous annonçais que le 9<sup>e</sup> Congrès National de Patronage des Libérés serait tenu à Grenoble au moment des fêtes de la Pentecôte, du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin. Vous savez que, depuis 1893, date à laquelle eut lieu le premier de tous ces Congrès, celui de Paris, il en est tenu un à peu près tous les deux ans — sauf exception. Le précédent, le 8<sup>e</sup>, avait siégé, en 1910,

Le Congrès  
de Grenoble.

en Bretagne, à Rennes; — celui-ci, le 9<sup>e</sup>, par une juste compensation, voyait son siège fixé à l'autre extrémité de la France.

Je vous indiquais l'an passé certains des points du programme et je formulais le vœu que notre Société pût être représentée à cette réunion qui promettait d'être brillante et d'offrir un très haut intérêt. Votre Secrétaire général croyait alors fermement à la réalisation du vœu qu'il émettait, car il avait bien l'intention d'aller lui-même à Grenoble. Des raisons de famille l'en ont empêché à la dernière minute et il l'a bien vivement regretté à tous égards, car le Congrès de Grenoble a été tout particulièrement réussi. Le cadre dans lequel il se déroulait avait contribué à attirer de nombreux adhérents en même temps qu'il ajoutait à ce qui constitue les « à-côté du Congrès » un attrait exceptionnel. De hautes personnalités ont pris part aux travaux de l'Assemblée et il me suffira de rappeler qu'elle était placée sous la présidence de M. Alexandre Ribot, sénateur, membre de l'Académie française, pour faire comprendre, sans avoir besoin d'insister, de quelle façon magistrale elle a été dirigée.

Le Congrès du Patronage succédait, comme cela se passe d'ordinaire depuis quelques années, au Congrès National de Droit Pénal qui s'était tenu les 28 et 29 mai. C'est là une combinaison des plus heureuses, car elle permet de réunir et de conserver pour le second de ces Congrès quelques-uns des hommes les plus compétents de notre pays pour tout ce qui touche au droit criminel, et je n'ai besoin à ce point de vue que de citer un nom, un seul, celui de M. le professeur Garçon, le maître éminent de la Faculté de droit de Paris.

Puisque je n'ai pu assister aux séances du Congrès, je suis réduit à vous fournir quelques indications d'après les procès-verbaux que j'ai sous les yeux et qui ne sont pas très complets car, naturellement, le volume rendant compte des discussions et des débats n'a pas encore paru. Je puis toutefois faire quelques intéressants extraits.

Ainsi que je vous l'ai déjà dit, le président du Congrès était M. Ribot. Le Comité local d'organisation était présidé par M. Monin, premier président de la Cour d'appel de Grenoble, et avait pour secrétaire général M. Cuhe, le très distingué professeur de la Faculté de droit de cette ville, qui est en même temps le secrétaire général très dévoué de la Société Dauphinoise de Patronage des Libérés et de Sauvetage de l'Enfance.

La séance solennelle d'ouverture eut lieu le mercredi 29 mai dans la salle de la nouvelle Bourse du commerce.

Les journaux politiques quotidiens ont rendu compte, à l'époque, des discours prononcés par M. le premier président Monin et par M. Ribot. Vous avez pu lire alors ces si intéressants comptes rendus, et vous n'avez certainement pas oublié le retentissement qu'eut le magistral discours de l'éminent président du Congrès. Les considérations d'une si haute portée juridique philosophique et sociale qu'il développa dans cette langue merveilleuse qui est la sienne ont — et de beaucoup — dépassé les limites de l'enceinte du Congrès. M. Ribot a d'ailleurs eu l'occasion de reprendre plusieurs fois la parole au cours des fêtes qui suivirent, à la réception organisée par la municipalité de Grenoble et au banquet final; il le fit de la plus admirable manière, et le discours par lequel, au banquet, il clôtura les travaux du Congrès fut, paraît-il, d'une souveraine beauté.

Parmi les questions que M. Ribot traita dans son discours d'ouverture je veux retenir celle du rôle que doivent jouer les commissions de surveillance des prisons. Voici comment je trouve résumé ce qu'il en a dit dans le compte rendu du Congrès publié par le *Bulletin de l'Union des Sociétés de Patronage de France*.

« M. Ribot voudrait que cette question si importante fût examinée dans toute son ampleur et non pas seulement par un côté un peu secondaire, comme celui de la nomination des membres des commissions par le Préfet ou par le Premier Président. Tout le monde s'accorde à reconnaître que les commissions ne fonctionnent pas, qu'elles ne sont presque partout qu'un décor. Pour leur donner de la vie, il faudrait les associer à l'administration de la prison, comme on fait dans d'autres pays. On trouvera dans le concours d'hommes ayant l'expérience des affaires, une situation locale importante, un grand dévouement, un secours inappréciable pour entreprendre ces réformes, qu'il est de l'honneur du Ministre de la Justice de mener à bien, depuis qu'il est devenu le chef de l'administration pénitentiaire. »

Le Congrès était, comme toujours, divisé en trois sections. Je ne vous dirai rien, malgré l'intérêt qu'il pourrait y avoir à le faire, ni de la seconde, qui était consacrée aux femmes, ni de la troisième, qui s'occupait des mineurs. Ces deux ordres de sujets ne rentrent pas, en effet, dans le champ d'action de notre œuvre.



Je me bornerai à vous entretenir de ce qui s'est passé à la première section qui, elle, s'occupait spécialement des hommes.

Les deux questions que voici étaient à son ordre du jour :

1<sup>o</sup> Des Commissions de surveillance des prisons ;

2<sup>o</sup> Application de la loi sur la libération conditionnelle.

Sur la première question, qui avait pour rapporteur général M. Henri Prudhomme, juge au Tribunal civil de Lille, secrétaire général de la Société Générale des Prisons, le Congrès a émis les vœux suivants :

I. Les Commissions de surveillance sont composées : 1<sup>o</sup> de magistrats ; 2<sup>o</sup> de personnes appartenant à l'ordre judiciaire et 3<sup>o</sup> de personnes signalées pour leur dévouement aux œuvres de patronage.

Les deux tiers de ces membres sont désignés par la Cour d'appel et un tiers est désigné par le Préfet.

II. Les Commissions nomment elles-mêmes leur président, leur vice-président et leur secrétaire.

III. Il est désirable que les attributions administratives de ces Commissions soient développées selon les indications déjà données par le décret du 12 juillet 1907, dont le Congrès approuve l'esprit.

IV. Le Congrès, se référant aux résolutions prises par les Congrès de Rennes (20 mai 1910) et de Lyon (22 juin 1894), exprime le vœu que les Commissions de surveillance s'occupent d'organiser le patronage soit directement, soit en associant leur action à celles des œuvres existantes.

La seconde question avait pour rapporteur général M. Mourral, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

Le Congrès a émis à son sujet les vœux que voici :

1<sup>o</sup> Que le Gouvernement promulgue sans retard le règlement d'administration publique prévu par la loi du 14 août 1885 ;

2<sup>o</sup> Que les Commissions de surveillance des prisons prennent une part active à l'application de la libération conditionnelle en procédant à une enquête personnelle sur la conduite du condamné en prison, les ressources dont il peut disposer et la surveillance dont il sera l'objet à sa libération ;

3<sup>o</sup> La détention préventive ne devrait jamais être comptée dans le calcul du minimum d'incarcération exigé par la loi du 14 août 1885, pour les propositions de libération conditionnelle ;

ce minimum devrait être uniquement calculé sur le temps réellement passé sous le régime des condamnés ;

4<sup>o</sup> Ces dispositions du paragraphe 2 de l'article 2 devraient être étendues, même au cas où il n'y aurait pas de récidive au sens légal, aux individus ayant subi une condamnation entraînant la révocation d'un sursis ou d'une libération conditionnelle antérieure ;

5<sup>o</sup> En cas de libération conditionnelle, la libération définitive ne devrait être acquise, quelle que soit la durée du restant de la peine, qu'après un minimum de liberté fixé par une loi.

Tous ces vœux, Messieurs, cadrent pleinement avec les idées que notre Société a toujours préconisées ou mises en pratique. Nous ne saurions donc trop nous y associer et nous devons souhaiter qu'ils reçoivent leur réalisation le plus promptement et le plus pleinement possible.

A propos de la composition des Commissions de surveillance, je suis heureux de dire qu'à Bordeaux, depuis déjà de longues années, Messieurs les Préfets qui se sont succédé à la tête du département de la Gironde ont toujours appelé à faire partie de la Commission locale des prisons de nombreux représentants des œuvres de patronage de notre ville. Voici déjà longtemps que votre président et votre secrétaire général en sont membres l'un et l'autre et, depuis que des dames ont été admises à en faire partie, le choix de M. le Préfet s'est notamment porté de la façon la plus heureuse sur la présidente de l'Œuvre du relèvement moral et des Prisonnières libérées, M<sup>me</sup> Francis de Luze, dont je n'ai pas à vanter devant vous la charité, le zèle et le dévouement. Je ne saurais manquer, ici, de mentionner un fait récent qui s'est produit au sein de la Commission de surveillance des Prisons de Bordeaux. Son vice-président était M. le D<sup>r</sup> Lande, ancien maire de Bordeaux (vous savez que le président de droit est M. le Préfet de la Gironde ou son délégué), M. le D<sup>r</sup> Lande étant décédé au mois de mai dernier, la Commission avait à lui désigner un successeur. A l'unanimité, son choix s'est porté sur votre cher et excellent président, M. le président Calvé. C'était certainement là, par certains côtés, un témoignage personnel bien mérité des sentiments qu'il inspire à si juste titre à tous ses collègues ; mais il nous permettra d'y voir aussi un hommage au rôle de notre Société, aux services rendus par elle à la cause du

patronage, au concours qu'elle donne à l'Œuvre de l'Administration Pénitentiaire et de la Commission de surveillance elle-même. Nous pouvons donc tous ici nous réjouir et nous féliciter du choix dont notre président a été l'objet.

Il est une question, Messieurs, dont je ne puis pas, je crois, me dispenser de vous dire un mot, car elle est d'une importance toute particulière.

Le projet de loi  
sur les  
Établissements  
de  
bienfaisance  
privés.

Vous savez que la Chambre des députés a voté dernièrement un projet de loi organisant la surveillance de tous les établissements de bienfaisance privés, qu'ils soient créés par des particuliers ou par des associations, qu'ils soient laïques ou religieux, du moment qu'ils sont fondés en vue d'hospitaliser des mineurs, des indigents valides, des malades, des infirmes ou des vieillards. Ce projet, que la Chambre a discuté et adopté en juin et juillet derniers, est en ce moment soumis au Sénat qui vient de nommer la Commission chargée de l'examiner.

Je ne veux pas analyser ici, même de façon sommaire, le projet en question. Je me bornerai à vous indiquer qu'il comprend essentiellement deux ordres de dispositions. Ce qu'il contient de plus grave sans nul doute, c'est la création d'un pécule obligatoire — sauf dans certains cas particuliers — en faveur des mineurs hospitalisés âgés de plus de quatorze ans. C'est là une innovation dont l'extrême gravité saute aux yeux et l'émotion produite par le vote de ce projet a été considérable. Mais nous n'avons pas, nous, à nous en préoccuper au sein de notre Œuvre, puisqu'elle n'a pas pour but de recevoir des mineurs et que lorsqu'elle le fait, ce n'est jamais qu'à titre exceptionnel et tout transitoire. Ceux que cette partie du projet touche directement ont déjà pris toutes les mesures pour se défendre de leur mieux.

Reste l'organisation de la surveillance de tous les établissements de bienfaisance privés et ici nous sommes bien intéressés à la question, puisque notre Refuge y serait soumis. Cette surveillance serait assurée, d'après le projet, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, par les inspecteurs généraux et les inspectrices générales des services administratifs du Ministère, par les inspecteurs départementaux de l'hygiène, par les inspecteurs et sous-inspecteurs départementaux de l'Assistance publique. Il est indiqué, en outre, que les fonctionnaires chargés de la surveillance pourront, par toutes les constatations relatives à l'hygiène,

se faire accompagner d'hommes de l'art, c'est-à-dire, je suppose, de médecins, d'architectes, etc.

Certes, nous n'avons pas à protester contre l'idée même d'une surveillance, car nous ne la craignons nullement et nous sommes assurés qu'elle ne pourra que nous être favorable en mettant plus pleinement en lumière aux yeux de l'administration les services par nous rendus. Nos portes ont toujours été et restent ouvertes toutes grandes, non seulement pour laisser sortir ceux de nos patronnés qui ont assez de notre patronage et qui veulent nous quitter — notre refuge n'est pas une succursale de la prison; on n'y vient et on n'y reste que volontairement, — mais aussi pour permettre d'entrer à tous ceux qui veulent voir ce qui se passe chez nous, et ils sont toujours trop rares à notre gré. Nous n'avons rien à cacher et nous avons beaucoup de choses intéressantes à montrer!

Mais encore faut-il que les modalités de la surveillance établie ne risquent pas de nous gêner dans l'exercice même de notre œuvre bienfaisante et qu'elles ne deviennent pas blessantes pour des gens qui n'ont en somme qu'un idéal — idéal auquel ils consacrent leur temps, leur argent, et autre chose encore — celui de faire un peu de bien. A ce point de vue, on peut donc légitimement demander quelques garanties et certaines dispositions tutélaires.

Je crois intéressant de vous indiquer que le projet crée un Conseil départemental de l'Assistance publique et privée, chargé d'examiner toutes les questions qui lui seront soumises par le préfet et de statuer sur les affaires contentieuses introduites devant lui conformément à certaines dispositions de la loi nouvelle.

La moitié des membres de ce Conseil serait nommée par le préfet et l'autre moitié élue, sans conditions spéciales d'éligibilité par les établissements de bienfaisance privés, soumis à la loi et situés dans le département. Il est manifeste, sans que j'aie besoin d'insister, que cette création peut être fort intéressante.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce projet de loi. Déjà les organismes qui ont qualité pour le faire se sont mis à la tête d'un vaste mouvement de protestation, notamment l'Union des Sociétés de Patronage de France, l'Office Central des Œuvres de de Bienfaisance de Paris, etc.

Des enquêtes ont été faites ou sont en cours, des questionnaires ont été répandus de tous côtés, des réunions auront lieu sous peu.

L'Union des Sociétés de Patronage, qui doit tenir son Assemblée générale annuelle mardi prochain 17 décembre, a inscrit à son ordre du jour l'étude de l'ensemble du projet de loi et spécialement de l'obligation qu'il impose de fournir aux mineurs hospitalisés un trousseau et un pécule. C'est sur le rapport de M. Jacques Teutsch, secrétaire général de l'Œuvre du Souvenir, qu'elle abordera cette étude.

L'Office Central de la Charité Bordelaise s'est mis lui aussi à la tête d'un mouvement local. Il prépare pour une date prochaine une réunion à laquelle vos représentants seront convoqués comme ceux de toutes les Œuvres intéressées de la Gironde, en vue d'émettre des vœux sur les divers points soumis à l'examen du Sénat. Je dois dire du reste que l'Œuvre des Enfants Abandonnés de la Gironde n'a pas manqué de faire entendre déjà sa voix autorisée et que le Comité de défense des Enfants traduits en justice de Bordeaux se réunit ce soir même pour délibérer sur le même sujet.

Vous voyez que les droits de la Bienfaisance privée sont et seront énergiquement défendus. Espérons que votre voix sera entendue et que nous ne verrons pas trop d'obstacles venir nous empêcher d'atteindre complètement le but vers lequel tendent tous nos efforts : rendre service et faire du bien.

Nécrologie.

Je dois hélas ! Messieurs, terminer ce rapport ou plutôt, comme je le disais l'an dernier, ce demi-rapport, en vous rappelant les pertes que notre Œuvre a faites pendant le cours de l'exercice écoulé. Nous en avons malheureusement fait deux. Nous avons perdu le comte Louis de Clouet de la Fernandina, membre de notre Conseil d'administration et M. F.-G. Molinié, membre de notre Comité exécutif.

M. le Comte de Clouet.

M. le comte de Clouet a succombé aux suites de la cruelle maladie qui l'avait, depuis longtemps, terrassé, à peu près à l'heure où se tenait notre réunion de l'an dernier. C'est pourquoi nous n'avons point alors fait mention de sa mort, mais le lendemain même de notre Assemblée générale, le 9 décembre 1911, nous adressions à M<sup>me</sup> la comtesse de Clouet, avec le tribut de nos regrets, l'hommage de nos respectueuses condoléances. La perte de notre regretté collègue devait être pour nous d'autant plus vive qu'elle nous rappelait celle si cruelle par nous faite il y a plus de

douze ans — il semble que ce soit hier ! — en la personne de notre inoublié président, M. Oscar Grossard dont M. de Clouet était le gendre. Nous unissons le père et le fils par l'alliance dans un même sentiment de reconnaissance émue et de sincères regrets. Nous resterons fidèles à leur mémoire et nous n'oublierons pas tout ce que notre œuvre doit aux membres d'une famille si justement aimée et honorée dans notre ville.

C'est à la fin du mois de mai dernier que notre collègue M. Molinié, dont l'état de santé paraissait bien compromis depuis longtemps et dont les forces diminuaient visiblement, nous a été enlevé. Les circonstances n'ont pas permis à tous les membres de notre Comité de rendre les derniers devoirs au collègue disparu. Ils l'ont très vivement regretté. Comment aurait-il pu en être autrement ? C'est que M. Molinié était notre doyen au point de vue de l'ancienneté et de la durée des services. Il partageait cette qualité avec notre excellent collègue M. le conseiller Anselme Léon, qui avait peut-être été élu quelques mois avant lui, mais qui, pendant des années trop longues à notre gré, resta éloigné de nos travaux, les exigences de sa carrière judiciaire l'ayant obligé de quitter Bordeaux.

M. Molinié.

M. Molinié était donc des nôtres depuis le début, c'est-à-dire depuis 1874 ou 1875. Collaborateur au point de vue commercial du fondateur de notre Société, du toujours regretté Charles Silliman, il avait été associé par lui à l'œuvre nouvelle et s'y était donné de tout cœur. Il fut membre de notre Comité exécutif pendant trente-sept ans et jamais son attachement à notre œuvre, sa foi, son zèle et son dévouement ne se sont démentis malgré les circonstances et les événements. Il était particulièrement assidu et ponctuel à nos séances, à nos visites au fort du Hâ, à toutes les obligations que lui imposaient les fonctions acceptées par lui.

M. Molinié a emporté tous nos regrets et nous conserverons fidèlement son souvenir. Je vous demande la permission d'en donner ici, en votre nom, une fois de plus l'assurance à sa famille en deuil.

## Rapport de M. Henri Bosc, secrétaire adjoint.

MESSIEURS,

C'est du 38<sup>e</sup> exercice que je viens vous rendre compte, ledit exercice allant du 1<sup>er</sup> novembre 1911 au 31 octobre 1912.

Pendant ces douze mois, nous avons reçu au Refuge 507 pensionnaires, dont 3 provenaient de l'exercice précédent, ce qui représente pour cette année une diminution de 55 unités. Nous avons, en outre, assisté ou aidé 46 individus isolés ou familles, ce qui constitue une augmentation de 12 unités sur l'exercice précédent. Cela nous donne donc un chiffre total de 553 assistés contre 596 l'an dernier d'où une diminution de 43 sur l'ensemble pour cette année.

Nous ne saurions donner d'explication rationnelle et satisfaisante de cette diminution; il est du reste à remarquer que l'exercice précédent, le 37<sup>e</sup>, avait accusé des chiffres particulièrement élevés par rapport à ceux des 35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> exercices qui avaient été respectivement de 562 et 447, inférieurs par suite à ceux que je vous fournis cette année.

Provenance.

Nos 507 pensionnaires se répartissaient ainsi :

| 38 <sup>e</sup><br>EXERCICE |                                                                                                                                                      | 37 <sup>e</sup><br>EXERCICE | 36 <sup>e</sup><br>EXERCICE |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 154                         | sortaient du fort du Hâ ou du Dépôt de mendicité . . . . .                                                                                           | 179                         | 132                         |
| 135                         | sortaient d'autres établissements pénitentiaires du dehors :<br>maisons centrales, maisons d'arrêt, établissements correction-<br>nels, etc. . . . . | 84                          | 28                          |
| 44                          | venaient du petit parquet . . . . .                                                                                                                  | 77                          | 22                          |
| 135                         | venaient sur la recommandation de membres du Comité . . . . .                                                                                        | 186                         | 248                         |
| 29                          | étaient envoyés par les autorités locales ou des établissements<br>divers de Bordeaux ou du dehors . . . . .                                         | 29                          | 17                          |
| 10                          | sortaient des patronages du dehors . . . . .                                                                                                         | 7                           | "                           |
| <u>507</u>                  |                                                                                                                                                      | <u>562</u>                  | <u>447</u>                  |

Sur ces 507 pensionnaires, 24 étaient sans antécédents judiciaires, en augmentation sensible sur l'année précédente où il n'y en avait eu que 7; 116 avaient des antécédents douteux ou inconnus, 367 avaient eu des condamnations pour les délits suivants :

Antécédents.

| 38 <sup>e</sup><br>EXERCICE |                                                            | 37 <sup>e</sup><br>EXERCICE | 36 <sup>e</sup><br>EXERCICE |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 252                         | Vagabondage, mendicité . . . . .                           | 246                         | 217                         |
| 71                          | Vol. . . . .                                               | 99                          | 42                          |
| 29                          | Escroquerie, abus de confiance, faux, grivèlerie . . . . . | 27                          | 16                          |
| 1                           | Ivresse. . . . .                                           | 0                           | 6                           |
| 9                           | Bris de clôture, coups, outrages, rébellion . . . . .      | 12                          | 10                          |
| 4                           | Attentats et outrages publics à la pudeur. . . . .         | 2                           | 8                           |
| 1                           | Désertion, insoumission, délits militaires . . . . .       | 2                           | 7                           |
| <u>367</u>                  |                                                            | <u>388</u>                  | <u>306</u>                  |

La remarque qui peut être faite sur cette statistique est l'augmentation sensible du chiffre des condamnés pour vagabondage et mendicité.

Sur nos 507 pensionnaires, 20 étaient étrangers contre 27 l'an dernier et leurs nationalités se répartissent ainsi :

Nationalités.

4 Suisses, 3 Espagnols, 5 Allemands, 2 Italiens, 4 Belges, 2 Grecs.

L'hospitalité que nous donnons toujours si volontiers et avec tant d'empressement aux étrangers qui ont besoin de nos services, nous a valu cette année deux témoignages d'intérêt et de sympathie que je vous demande la permission de mentionner ici :

La Société Suisse de bienfaisance établie à Bordeaux et qui figure parmi nos souscripteurs les plus fidèles, a décidé, à raison du concours donné par notre patronage à l'œuvre qu'elle poursuit, d'élever sa cotisation pour 1912 de 30 à 50 francs.

D'un autre côté, M. le Consul de Grèce à Bordeaux, à la suite de la réception de ses deux ressortissants, dont je vous ai parlé, nous a adressé une lettre de remerciements dont je tiens à faire mention dans ce rapport en vous disant combien nous y avons été sensibles.

Il y a là deux manifestations dont notre Société a le droit d'être fière et qui ne sauraient passer sans être soulignées.

Age. Sous le rapport de l'âge, nos pensionnaires peuvent être classés comme suit :

| 38 <sup>e</sup><br>EXERCICE |                                       | 37 <sup>e</sup><br>EXERCICE | 36 <sup>e</sup><br>EXERCICE |
|-----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 83                          | avaient moins de 20 ans . . . . .     | 91                          | 85                          |
| 176                         | avaient de 20 à 30 ans . . . . .      | 172                         | 112                         |
| 128                         | avaient de 30 à 40 ans . . . . .      | 146                         | 132                         |
| 72                          | avaient de 40 à 50 ans . . . . .      | 94                          | 86                          |
| 35                          | avaient de 50 à 60 ans . . . . .      | 43                          | 25                          |
| 13                          | avaient au-dessus de 60 ans . . . . . | 16                          | 13                          |
| <u>507</u>                  |                                       | <u>562</u>                  | <u>447</u>                  |

Ces chiffres ne nous paraissent pas comporter d'observations spéciales par rapport à ceux des années précédentes.

Professions (1). Au point de vue des professions, nous avons toujours la plus grande diversité, citons notamment :

2 électriciens, 29 employés de commerce, commis et comptables (*ces derniers sont en forte augmentation cette année*), 2 typographes, 1 dompteur (qui n'est pas le même que celui de l'année dernière), etc.

Degré d'instruction. Le degré d'instruction de nos pensionnaires pouvait se classer ainsi :

| 38 <sup>e</sup><br>EXERCICE |                                                                                                             | 37 <sup>e</sup><br>EXERCICE | 36 <sup>e</sup><br>EXERCICE |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 4                           | avaient une instruction que nous qualifions de supérieure (c'est-à-dire attestée par des brevets) . . . . . | 3                           | 2                           |
| 498                         | savaient lire et écrire . . . . .                                                                           | 524                         | 415                         |
| 5                           | savaient lire seulement . . . . .                                                                           | 5                           | 4                           |
| 0                           | ne savaient ni lire ni écrire . . . . .                                                                     | 30                          | 26                          |
| <u>507</u>                  |                                                                                                             | <u>562</u>                  | <u>447</u>                  |

Ce que sont devenus nos hôtes. Je viens de vous dire ce qu'étaient, d'où venaient, ce que faisaient nos hôtes; voyons maintenant ce qu'ils sont devenus, après avoir traversé notre patronage.

(1) Voir page 30.

Sur nos 507 pensionnaires, nous en avons eu :

| 38 <sup>e</sup><br>EXERCICE |                                                                     | 37 <sup>e</sup><br>EXERCICE | 36 <sup>e</sup><br>EXERCICE |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 275                         | ont été placés ou établis . . . . .                                 | 363                         | 194                         |
| 31                          | ont été rapatriés . . . . .                                         | 30                          | 28                          |
| 14                          | ont été embarqués . . . . .                                         | 11                          | 6                           |
| 4                           | ont été engagés . . . . .                                           | 8                           | 6                           |
| 13                          | ont été réconciliés avec leur famille . . . . .                     | 11                          | 9                           |
| 12                          | ont été placés dans les hôpitaux ou autres établissements . . . . . | 8                           | 4                           |
| 106                         | sont sortis volontairement, disant avoir du travail . . . . .       | 78                          | 143                         |
| 36                          | sont partis sans donner avis de leur départ . . . . .               | 43                          | 34                          |
| 13                          | ont été renvoyés . . . . .                                          | 6                           | 17                          |
| 3                           | restaient au refuge . . . . .                                       | 4                           | 6                           |
| <u>507</u>                  |                                                                     | <u>562</u>                  | <u>447</u>                  |

Je tiens à mentionner ici que la Préfecture et la Mairie nous ont donné pour les rapatriements de nos hôtes le plus entier concours, dont nous les remercions très vivement. Grâce à elles, aux Compagnies de chemins de fer et de navigation, cette partie si importante de notre œuvre peut donner tout ce qu'on est en droit d'en attendre.

La statistique que je vous lisais, il y a un instant, accuse un certain fléchissement dans le nombre des pensionnaires que nous avons placés au cours du dernier exercice : 275 sur 507 au lieu de 363 sur 562 pendant l'exercice précédent. La cause en est à la grève des maçons qui a entraîné le chômage de tous les corps de métiers du bâtiment.

Et, néanmoins, nous sommes arrivés à une proportion de 54,2 p. 100, inférieure assurément à celle de 65 p. 100 que je signalais avec joie l'an dernier, mais sensiblement supérieure encore à celle de 43 p. 100 de l'avant-dernier exercice.

L'ensemble des pensionnaires que notre patronage a sauvés cette année, par suite tant de placements que de rapatriements, d'embarquements, d'engagements, etc., est finalement de 68,8 p. 100, ce qui est bien appréciable, et ce dont il convient de féliciter très hautement notre excellent directeur, M. le colonel Haack, dont le zèle inlassable est digne des plus grands éloges.

Le nombre de nos pensionnaires qui ont touché une certaine somme d'argent à leur sortie est de 40 :

|           |                                |
|-----------|--------------------------------|
| 22        | ont touché moins de 10 francs. |
| 8         | — de 10 à 20 —                 |
| 5         | — de 20 à 50 —                 |
| 5         | — de 50 à 100 —                |
| <u>40</u> |                                |

Ces 40 hommes sont sortis du refuge dans les conditions suivantes :

- 30 ont été placés.
- 5 sont partis volontairement sans être placés.
- 4 ont été rapatriés.
- 1 a été réconcilié avec sa famille.

40

Recidives. Les récidives constatées à la charge de nos patronnés au moyen des indications qui nous sont fournies par la maison d'arrêt du fort du Hâ accusent cette année une appréciable augmentation, puisqu'elles sont passées pour le présent exercice de 1,7 à 3,8 p 100. N'oublions pas qu'elles étaient, il y a deux ans, de 4,6 p. 100, et n'oublions pas surtout les réserves qu'il convient de faire, et que nous faisons chaque année à ce sujet,

Relations  
avec nos anciens  
pensionnaires.

Je vais, en terminant, vous donner lecture de quelques lettres d'anciens pensionnaires reçues par notre directeur.

Une première lettre écrite en mer, à bord du paquebot le *Chili*.

MON COLONEL,

Je ne veux pas laisser passer ce beau premier jour de l'an sans venir une fois de plus vous affirmer l'expression sincère de vive gratitude reconnaissante envers votre personne pour le grand service que vous m'avez rendu, il y a de cela quatre ans, et venant vous apporter par la présente mes meilleurs vœux de bonne année, de santé, bonheur, longévité de vie non seulement à vous mais encore à tous les membres de votre famille. Depuis le temps que vous ne m'avez pas vu, vous avez dû croire que, ingrat, j'avais oublié les services rendus en un moment critique, erreur, mon Colonel, erreur profonde.

J'ose espérer avoir l'honneur de venir vous visiter vers la fin du mois de janvier et avoir le plaisir extrême de vous causer un moment; je ne sais si M. Bardon (\*) est encore chez vous, si oui, je vous serais bien reconnaissant de bien vouloir lui souhaiter pour moi une bonne année, tout en le rappelant à mon bon souvenir.

En espérant le plaisir de vous revoir, mon Colonel, en bonne santé et vous savoir toujours plus heureux, je me permets dans cette attente de vous présenter, avec mes humblés salutations, mon souvenir inoubliable.

Votre débiteur pour la vie.

(\*) L'ex-surveillant du Refuge.

Une seconde lettre, celle-là venue de Cette :

MON COLONEL,

Je suis arrivé à Cette à bon port, et suis en train d'y régler une affaire, j'espère y arriver. Laissez-moi vous remercier des bontés que vous avez eues pour moi; vous serez bien aimable de présenter mes civilités à M<sup>me</sup> Haack. Espérant, mon Colonel, que vous voudrez bien me donner de vos nouvelles, recevez, etc.

Une dernière, écrite, celle-ci, de Bordeaux même :

MON COLONEL,

Je viens auprès de vous, et si je me permets de vous faire ces quelques mots, c'est pour vous faire savoir que je n'ai pas su m'expliquer avec vous, c'était le contentement d'avoir trouvé une place de plongeur. Maintenant, mon Colonel, je vous en remercie de tout mon cœur de m'avoir gardé pendant trois jours. Je vous en remercie encore, à la fin du mois je viendrai vous voir.

Pour terminer, nous voulons, comme chaque année, adresser La Presse, etc. tous nos remerciements les plus vifs et les plus sincères à la Presse bordelaise, au Ministère de la Justice, au Conseil général de la Gironde, à la Ville de Bordeaux, à tous nos souscripteurs (\*) et à tous nos donateurs en nature.

C'est aux uns comme aux autres que nous devons de pouvoir vivre, à leur appui et à leur concours se manifestant sous les formes les plus diverses; c'est donc à eux que revient, en toute justice, le mérite des services que nous rendons, du bien que nous faisons et que, grâce à eux, nous continuerons à faire demain comme hier.

(\*) Voir page 28.

## SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

### COMPTE RENDU DE

| RECETTES                                           |         |           |
|----------------------------------------------------|---------|-----------|
| En caisse et en dépôt chez les banquiers . F. .... |         | 4,619 59  |
| SUBVENTIONS :                                      |         |           |
| Ministère de l'Intérieur 1911 . . . . .            | 2,000 » |           |
| Conseil général 1912 . . . . .                     | 800 »   |           |
| Conseil municipal 1912 . . . . .                   | 1,000 » |           |
|                                                    |         | 3,800 »   |
| DONS :                                             |         |           |
| Souscriptions diverses, suivant état . . . . .     |         | 2,417 »   |
| INTÉRÊTS : 1° sur Rente 3 0/0 . . . . . 1,662 »    |         |           |
| 2° sur fonds déposés . . . . .                     | 45 25   |           |
|                                                    |         | 1,707 25  |
| RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :               |         |           |
| Travail du dehors . . . . .                        | 11 35   |           |
| Produit de l'industrie . . . . .                   | 2,771 » |           |
| Versements faits par les hommes . . . . .          | 117 40  |           |
| Avoir des entrants . . . . .                       | 80 55   |           |
|                                                    |         | 2,980 30  |
|                                                    |         | 15,524 14 |

## DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

### L'EXERCICE 1911-1912

| DÉPENSES                                             |          |           |
|------------------------------------------------------|----------|-----------|
| DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :                 |          |           |
| Nourriture des hommes . . . . . F.                   | 2,140 75 |           |
| Habillement, chaussures . . . . .                    | 437 40   |           |
| Blanchissage, savon, désinfection . . . . .          | 223 05   |           |
| Éclairage, chauffage, cuisson des aliments . . . . . | 459 10   |           |
| Achat de lingerie, mobilier, matériel . . . . .      | 152 40   |           |
| Entretien de lingerie, mobilier, matériel, bâtiment. | 381 10   |           |
| Frais généraux et de bureau . . . . .                | 33 40    |           |
| Appointements . . . . .                              | 2,939 10 |           |
| Travail, avoir, rapatriements, secours . . . . .     | 837 90   |           |
| Avances en argent, timbres, prêts . . . . .          | 583 60   |           |
| Dépenses pour l'industrie . . . . .                  | 2,476 95 |           |
| Contributions . . . . .                              | 279 25   |           |
| Gratifications diverses . . . . .                    | 726 90   |           |
|                                                      |          | 11,670 90 |
| Achat cent francs Rente 3 0/0 . . . . .              |          | 3,175 75  |
| DIVERS :                                             |          |           |
| Souscription au Comité central à Paris . . . . .     | 50 »     |           |
| Note de M. H. Rödel, secrétaire général . . . . .    | 62 95    |           |
| Commission d'encaissements . . . . .                 | 78 55    |           |
|                                                      |          | 191 50    |
| Solde en caisse . . . . .                            | 184 79   |           |
| En dépôt chez les banquiers . . . . .                | 301 20   |           |
|                                                      |          | 485 99    |
|                                                      |          | 15,524 14 |

LISTE GÉNÉRALE

DES

DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

38<sup>e</sup> Exercice : 1911-1912

|                                               |           |                |
|-----------------------------------------------|-----------|----------------|
| Allocation du Ministère de l'Intérieur (1911) | . . . F.  | 2,000 »        |
| — du Conseil général (1912)                   | . . . . . | 800 »          |
| — du Conseil municipal (1912)                 | . . . . . | 1,000 »        |
| TOTAL.                                        | . . . . . | <u>3,800 »</u> |

|                                                                           |     |                                                   |       |
|---------------------------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------|-------|
| Anonyme . . . . .                                                         | 20  | Report. . . F.                                    | 640   |
| MM. Audinet et Buhan . . . . .                                            | 10  | MM. Cordier . . . . .                             | 3     |
| Bal des Bouchers . . . . .                                                | 50  | Cousteau frères . . . . .                         | 50    |
| Ballande (André) . . . . .                                                | 100 | Couve (Ch.) . . . . .                             | 10    |
| Baour et C <sup>ie</sup> . . . . .                                        | 25  | M <sup>me</sup> Cruse (V <sup>e</sup> ) . . . . . | 100   |
| Barton et Guestier . . . . .                                              | 50  | MM. Cruse (Henri) . . . . .                       | 20    |
| M <sup>m</sup> Bertrand (de Bayonne) . . . . .                            | 40  | Cruse (Hermann) . . . . .                         | 100   |
| MM. Bethmann (de) . . . . .                                               | 10  | Cruse (F.) . . . . .                              | 20    |
| Bonifas (P.) . . . . .                                                    | 5   | Cruse (Roger) . . . . .                           | 40    |
| Bordes de Fortage (de) . . . . .                                          | 5   | Cunliffe, Dobson et C <sup>ie</sup> . . . . .     | 10    |
| Bosc (Ch.) . . . . .                                                      | 20  | Dadelszen (de) . . . . .                          | 10    |
| Bosc (H.) . . . . .                                                       | 10  | Daney . . . . .                                   | 2     |
| M <sup>lle</sup> Bosc (Elisabeth) . . . . .                               | 10  | David (Louis) . . . . .                           | 2     |
| MM. Bouchard (J.) . . . . .                                               | 5   | Degraaf, Sayé, Bégulé . . . . .                   | 10    |
| Brandenburg . . . . .                                                     | 100 | Demay . . . . .                                   | 5     |
| Brown (H.) . . . . .                                                      | 20  | Demons (Docteur) . . . . .                        | 20    |
| Buhan (G. de) . . . . .                                                   | 10  | Descas fils . . . . .                             | 10    |
| Calvé (J.), prés. hon. à la Cour. . . . .                                 | 25  | Desclaux de Lacoste . . . . .                     | 3     |
| Calvé frères . . . . .                                                    | 20  | Dubois de Lhermont . . . . .                      | 5     |
| Calvet (J.) et C <sup>ie</sup> . . . . .                                  | 100 | Ducasse . . . . .                                 | 5     |
| Cathala, notaire . . . . .                                                | 5   | Dupuy (Abel) . . . . .                            | 2     |
| Cazalet (B.) . . . . .                                                    | 5   | Dupuy (Paul) . . . . .                            | 10    |
| Cazalet (Ch.) . . . . .                                                   | 5   | Durand et Videau . . . . .                        | 20    |
| M <sup>me</sup> Cazalet . . . . .                                         | 5   | Duret . . . . .                                   | 2     |
| MM. Chalès (A.) . . . . .                                                 | 5   | Élèves du lycée de Bordeaux . . . . .             | 20    |
| Collecte du jury de la cour d'assises, 3 <sup>e</sup> trim. 1912. . . . . | 10  | Eschenauer . . . . .                              | 20    |
| A reporter. F.                                                            | 640 | A reporter. F.                                    | 1,139 |

|                                               |       |                                                              |       |
|-----------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------|-------|
| Report. . F.                                  | 1,139 | Report. . . F.                                               | 1,790 |
| MM. Fau (J.) . . . . .                        | 20    | MM. Maurel frères . . . . .                                  | 50    |
| Faugère (Henri) . . . . .                     | 5     | Maurel et Prom . . . . .                                     | 25    |
| Ferrière (H.) . . . . .                       | 5     | Mestrezat (A.) . . . . .                                     | 25    |
| Fosse et C <sup>e</sup> . . . . .             | 100   | Mestrezat (D.-G.) . . . . .                                  | 25    |
| Fulchi . . . . .                              | 5     | Mont-de-Piété (M. le directeur) . . . . .                    | 5     |
| Gaden (Ch.) . . . . .                         | 40    | MM. Momméja . . . . .                                        | 5     |
| Galtié (E.) . . . . .                         | 5     | Paris et Damas . . . . .                                     | 25    |
| Garric (J.) . . . . .                         | 10    | Payraud et C <sup>ie</sup> . . . . .                         | 5     |
| Garros (L.) . . . . .                         | 10    | Pelleport (V <sup>ts</sup> de) . . . . .                     | 5     |
| Garros (H.) . . . . .                         | 10    | Peyrelongue (H.) . . . . .                                   | 5     |
| La Gironde . . . . .                          | 10    | Peyrelongue (M.) . . . . .                                   | 10    |
| MM. Gomez-Vaëz . . . . .                      | 5     | Preller (Louis) . . . . .                                    | 20    |
| Habasque . . . . .                            | 5     | Prom (Jos.) . . . . .                                        | 10    |
| Hanappier et C <sup>ie</sup> . . . . .        | 5     | M <sup>me</sup> Prom (V <sup>e</sup> ) . . . . .             | 10    |
| Jay (A.) . . . . .                            | 20    | MM. Le Quellec (Casimir) . . . . .                           | 100   |
| Lafargue (Comptoir d'Escompte) . . . . .      | 50    | Rancourt (de) . . . . .                                      | 10    |
| Lalande et C <sup>ie</sup> (Armand) . . . . . | 25    | Renous . . . . .                                             | 5     |
| M <sup>me</sup> Lançon (A.) . . . . .         | 20    | Richemont (de) . . . . .                                     | 5     |
| MM. Lanusse . . . . .                         | 5     | M <sup>me</sup> Rietmann . . . . .                           | 5     |
| Laparra . . . . .                             | 5     | MM. Rödel (H.), conseiller à la Cour d'appel . . . . .       | 20    |
| Larcher père et fils . . . . .                | 20    | Rödel et fils frères . . . . .                               | 25    |
| Larriou . . . . .                             | 1     | Saignat . . . . .                                            | 5     |
| Lesca (Léon) . . . . .                        | 20    | Salles . . . . .                                             | 5     |
| Lévy (Isaac), grand rabbin . . . . .          | 5     | Samazeuilh (F.) et fils . . . . .                            | 25    |
| Louit frères . . . . .                        | 20    | Schröder, Schyler et C <sup>ie</sup> . . . . .               | 25    |
| Lung . . . . .                                | 5     | Segrestaa . . . . .                                          | 10    |
| Luze (A. de) . . . . .                        | 50    | Société suisse de bienfaisance . . . . .                     | 50    |
| Luze (Ch.-A. de) . . . . .                    | 50    | M <sup>me</sup> Sorbé (A.) . . . . .                         | 20    |
| Luze et fils (A. de) . . . . .                | 50    | MM. Soula, de Trincaud-Latour (Banque de Bordeaux) . . . . . | 10    |
| Luze (Francis A. de) . . . . .                | 20    | Tastet et Lawton . . . . .                                   | 30    |
| Magne . . . . .                               | 10    | Teindas . . . . .                                            | 20    |
| Mairie de Bordeaux . . . . .                  | 10    | Teyssonneau . . . . .                                        | 10    |
| MM. Maletta . . . . .                         | 10    | Tournon (H.) . . . . .                                       | 10    |
| Marie Brizard et Roger . . . . .              | 10    | Vénot . . . . .                                              | 2     |
| Marin . . . . .                               | 2     | M <sup>me</sup> Vieillard (Ch.) . . . . .                    | 10    |
| Mathieu (S.), pasteur . . . . .               | 3     | TOTAL. . . . F.                                              | 2,417 |
| Matignon . . . . .                            | 5     | A reporter. . . F.                                           | 1,790 |



## PROFESSIONS

|                                |     |                              |            |
|--------------------------------|-----|------------------------------|------------|
| Agent d'assurances . . . . .   | 1   |                              |            |
| Ajusteur . . . . .             | 1   | <i>Report.</i> . . . .       | 148        |
| Armurier . . . . .             | 1   | Instituteur . . . . .        | 1          |
| Artiste lyrique . . . . .      | 1   | Garçons de café . . . . .    | 12         |
| Bâtelier . . . . .             | 1   | — de laboratoire . . . . .   | 1          |
| Bouchers . . . . .             | 3   | Jardiniers . . . . .         | 9          |
| Boulangers . . . . .           | 19  | Layetiers . . . . .          | 3          |
| Brossier . . . . .             | 1   | Limonadiers . . . . .        | 3          |
| Carrier . . . . .              | 1   | Maçons . . . . .             | 3          |
| Caviste . . . . .              | 1   | Manœuvres . . . . .          | 184        |
| Chapeliers . . . . .           | 3   | Marchands forains . . . . .  | 3          |
| Charcutiers . . . . .          | 3   | Maréchaux ferrants . . . . . | 3          |
| Charpentiers . . . . .         | 4   | Marins . . . . .             | 11         |
| Charretier . . . . .           | 1   | Mécaniciens . . . . .        | 9          |
| Chaudronniers . . . . .        | 2   | Menuisiers . . . . .         | 5          |
| Chauffeurs . . . . .           | 4   | Mineurs . . . . .            | 2          |
| Cimentiers . . . . .           | 2   | Mouleurs . . . . .           | 2          |
| Clerc d'huissier . . . . .     | 1   | Navigateurs . . . . .        | 2          |
| Cochers . . . . .              | 4   | Palefreniers . . . . .       | 2          |
| Colporteurs . . . . .          | 3   | Pâtisseries . . . . .        | 3          |
| Comédien . . . . .             | 1   | Paveur . . . . .             | 1          |
| Commerçant . . . . .           | 1   | Pédicure . . . . .           | 1          |
| Comptables . . . . .           | 13  | Peintres . . . . .           | 5          |
| Cordonniers . . . . .          | 8   | Plâtrier . . . . .           | 1          |
| Couvreur . . . . .             | 1   | Plombiers . . . . .          | 2          |
| Cuisiniers . . . . .           | 4   | Polisseur . . . . .          | 1          |
| Cultivateurs . . . . .         | 25  | Selliers . . . . .           | 4          |
| Distillateur . . . . .         | 1   | Serruriers . . . . .         | 7          |
| Dompteur . . . . .             | 1   | Tailleurs d'habits . . . . . | 4          |
| Ébénistes . . . . .            | 2   | — de pierres . . . . .       | 2          |
| Électriciens . . . . .         | 2   | Tapissiers . . . . .         | 3          |
| Employés de commerce . . . . . | 16  | Teinturiers . . . . .        | 2          |
| Farinier . . . . .             | 1   | Terrassiers . . . . .        | 46         |
| Ferblantier . . . . .          | 1   | Tonneliers . . . . .         | 4          |
| Fileur . . . . .               | 1   | Tuilier . . . . .            | 1          |
| Fondeur . . . . .              | 1   | Typographes . . . . .        | 2          |
| Forgerons . . . . .            | 5   | Vacher . . . . .             | 1          |
| Frappeur . . . . .             | 1   | Valets de chambre . . . . .  | 2          |
| Horticulteur . . . . .         | 1   | Verrier . . . . .            | 1          |
| Imprimeur . . . . .            | 1   | Voilier . . . . .            | 1          |
| Infirmiers . . . . .           | 4   | Zingueur . . . . .           | 1          |
| <i>A reporter.</i> . . . .     | 148 | Sans profession . . . . .    | 9          |
|                                |     | <b>TOTAL.</b> . . . .        | <b>507</b> |

Bordeaux. — Imprimeries ΓΟΥΚΟΥΙΛΗΟΥ, 11, rue Guiraud.